



Octobre-Novembre-
Décembre 2016

N° 149

Le numéro : 4,50 euros
Abonnement : 15,00 euros

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

V Œ U X

Au terme d'une année marquée par des événements tragiques et un déclin accentué, serions-nous résignés à ne léguer aux générations futures qu'une patrie dénaturée ?

Refuserions-nous d'envisager les dangers qui guettent nos enfants : devenir des citoyens de seconde zone dans un pays conquis par des fanatiques d'une religion qui montre son vrai visage dans de nombreux États ; devenir de simples matricules, sans famille, sans racines, esclaves d'un mondialisme et de sectes sans visage ?

C'est impossible ! Il nous faut non seulement garder l'espérance mais encore affermir notre volonté de nous battre pour sauver notre pays. Ne nous laissons pas détourner de nos devoirs par les chimères républicaines, quand bien même on nous les présenterait vêtues de neuf. Non, avec saint Pie X, soyons convaincus qu'il nous suffit de restaurer les organismes brisés par la Révolution.

La France a été créée par nos rois, œuvrons pour que leur successeur retrouve le trône de ses pères et entreprenne, avec courage et ténacité, la reconstruction de notre pays. Encourageons-le, lui et sa famille, modèle de toutes les familles de France, à maintenir la voie qu'il s'est tracée et qu'il rappelle régulièrement dans ses allocutions et interviews.

Au nom de tous les légitimistes qui se reconnaissent dans le combat mené par l'Union des Cercles Légitimistes de France,

le président, les cadres et tous les présidents de cercle

présentent leurs vœux les plus respectueux à

Monseigneur le prince Louis, Madame la princesse Marguerite,

Monseigneur le Dauphin, Madame la princesse Eugénie et Monseigneur le prince Alphonse

À vous tous, légitimistes fidèles à la France et à celui qui l'incarne, à tous les bienfaiteurs et aux abonnés de *La Gazette Royale*, l'Union et toute l'équipe de *La Gazette Royale* adressent également leurs vœux de bonne et sainte année 2017.

Que le Saint-Esprit nous éclaire tous afin de contribuer activement et efficacement à la victoire du Christ-Roi et au retour de son lieutenant sur le trône de France.

Pierre Bodin

19 novembre 2016 - Acte de reconnaissance du Christ comme Roi et Seigneur de Pologne

À l'occasion du 1050^e anniversaire de la Pologne, en présence du président de la République, Andrzej Duda, du Premier ministre, Mme Beat Szydlo, des présidents de la diète et du sénat et de quelque 100 000 fidèles polonais rassemblés au sanctuaire de la Miséricorde divine, à Cracovie, les évêques de Pologne ont prononcé un « acte de reconnaissance de Jésus-Christ comme Roi et Seigneur de Pologne » :

« Roi immortel des siècles, Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu et notre Sauveur ! En cette année jubilaire du 1050^e anniversaire du baptême de la Pologne, en ce Jubilé extraordinaire de la Miséricorde, nous, les Polonais, venons devant Vous avec nos autorités, le clergé et le laïcat, afin de reconnaître votre Règne, nous soumettre à votre loi, Vous confier et consacrer notre Patrie et tout notre peuple.

Nous confessons devant le ciel et la terre que nous avons besoin de votre Règne. Nous confessons que Vous seul avez sur nous des droits saints et inextinguibles. C'est pourquoi, humblement, en nous inclinant devant Vous, Roi de l'Univers, nous reconnaissons votre Règne sur la Pologne et tout notre peuple, vivant dans la patrie et à l'étranger.

Voulant louer la majesté de votre puissance et de votre gloire, avec une grande foi et un grand amour, nous Vous implorons : Jésus-Christ, régnez sur nous !

- *Dans nos cœurs, Jésus-Christ, régnez sur nous !*
- *Dans nos familles, Jésus-Christ, régnez sur nous !*
- *Dans nos paroisses, Jésus-Christ, régnez sur nous !*
- *Dans nos écoles et nos universités, Jésus-Christ, régnez sur nous !*
- *Dans les communications sociales, Jésus-Christ, régnez sur nous !*
- *Dans nos bureaux, lieux de travail, de service et de repos, Jésus-Christ, régnez sur nous !*
- *Dans nos villes et nos villages, Jésus-Christ, régnez sur nous !*
- *Partout dans la nation et dans l'État polonais, Jésus-Christ, régnez sur nous !*

Nous Vous bénissons et vous rendons grâce, Seigneur Jésus-Christ.

- *Pour l'amour insondable de votre Sacré-Cœur, Jésus-Christ notre Roi, nous Vous remercions !*
- *Pour la grâce du baptême et l'alliance avec notre peuple au long des siècles, Jésus-Christ notre Roi, nous Vous remercions !*
- *Pour la présence maternelle et royale de Marie dans notre histoire, Jésus-Christ notre Roi, nous Vous remercions !*
- *Pour la grande Miséricorde que Vous nous accordez constamment, Jésus-Christ notre Roi, nous Vous remercions !*
- *Pour votre fidélité malgré nos trahisons et faiblesses, Jésus-Christ notre Roi, nous Vous remercions !*

Conscients de nos fautes et injures infligées à votre Cœur, nous demandons pardon de tous nos péchés, et en particulier de nous détourner de la sainte foi, de notre manque d'amour pour Vous et pour notre prochain. Nous Vous demandons de pardonner les péchés sociaux de notre peuple, tous ses défauts, ses addictions et ses asservissements. Nous renonçons au diable et à toutes ses œuvres.

Nous nous soumettons humblement à votre Seigneurie et à votre loi. Nous nous engageons à ordonner toute notre vie personnelle, familiale et nationale selon votre loi :

- *Nous nous engageons à défendre votre saint culte et à prêcher votre gloire royale – Jésus-Christ notre Roi, nous nous engageons !*
- *Nous nous engageons à faire votre volonté et à protéger l'intégrité de nos consciences – Jésus-Christ notre Roi, nous nous engageons !*
- *Nous nous engageons à prendre soin de la sainteté de nos familles et de l'éducation chrétienne de nos enfants – Jésus-Christ notre Roi, nous nous engageons !*
- *Nous nous engageons à construire votre Royaume et à le défendre dans notre patrie – Jésus-Christ notre Roi, nous nous engageons !*
- *Nous nous engageons à participer activement à la vie de l'Église et à protéger ses droits – Jésus-Christ notre Roi, nous nous engageons !*

Vous, le seul Souverain des États, des nations et de toute la création, le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs ! Nous Vous confions l'État et les dirigeants polonais. Faites que tous ceux qui exercent le pouvoir le fassent avec justice et gouvernement avec rectitude et conformément à vos lois.

Jésus-Christ notre Roi, nous confions avec conviction à votre miséricorde toute la Pologne et surtout les gens qui ne suivent pas vos voies. Donnez-leur votre grâce, éclairez-les par la puissance du Saint-Esprit et conduisez-nous tous à la communion éternelle avec le Père.

Au nom de l'amour fraternel, nous Vous confions toutes les nations du monde, en particulier celles qui ont fait porter la Croix à la Pologne. Faites-Vous reconnaître à elles comme leur Seigneur et Roi légitime et faites qu'elles utilisent le temps que leur a donné le Père pour se soumettre volontairement à Votre Seigneurie.

Seigneur Jésus-Christ, Roi de nos cœurs, rendez nos cœurs comme votre Sacré Cœur.

Que votre Esprit Saint descende et renouvelle la face de la terre, cette terre. Puisse-t-il nous soutenir afin que nous accomplissions les obligations qui sont les conséquences de cet acte national, nous protéger du mal et réaliser notre sanctification.

Dans le Cœur Immaculé de Marie nous plaçons nos décisions et nos engagements. Nous nous confions tous au soin maternel de la Reine de Pologne et à l'intercession des saints patrons de notre Patrie.

Jésus-Christ, réglez sur nous ! Réglez sur notre patrie et réglez dans toutes les nations pour la plus grande gloire de la Très Sainte Trinité et le salut de l'humanité. Faites de notre patrie et du monde entier votre Royaume : un Royaume de vérité et de vie, un Royaume de sainteté et de grâce, un Royaume de justice, d'amour et de paix.

Gloire soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit, comme Il était au commencement, maintenant et toujours, pour les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

Cet Acte de reconnaissance du Christ comme Roi et Seigneur de la Pologne a été récité le lendemain dans toutes les paroisses du pays. Souhaitons que le prochain gouvernement polonais n'ignore pas cet acte important.

Et en France ?

Il appartiendra au successeur de nos rois, Monseigneur le duc d'Anjou, lieutenant du vrai Roi de France, fils aîné de l'Église, de reconnaître solennellement et durablement la Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ sur son royaume.

Pour hâter ce jour, n'hésitons pas à reprendre la prière de nos aïeux :

Domine, salvum fac Regem, et exaudi nos in die qua invocaverimus Te.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.

Sicut erat in principio et nunc et semper et in saecula saeculorum.

Amen.

Seigneur, sauvez le Roi, et exaucez-nous au jour où nous Vous invoquerons

Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.

Comme il était au commencement, maintenant et toujours, et pour les siècles des siècles.

Ainsi-soit-il.

Politique internationale : Une leçon méritée !

Achat d'hélicoptères américains par la Pologne, rejet de la résolution française sur la Syrie à l'ONU, annulation de la visite de Vladimir Poutine à Paris : courant octobre, en quelques jours, notre diplomatie a connu trois revers majeurs, dont elle s'offusque, alors même qu'elle en porte l'entière responsabilité en raison de la politique erratique conduite par nos dirigeants. Causes, conséquences... et surtout analyse !

Les Polonais ont acheté des hélicoptères américains ! La « trahison » polonaise n'a surpris que ceux qui ne s'intéressent pas à ce pays, car il est clair que la défense de ses intérêts nationaux – et sa défiance légitime à l'égard de son voisin russe – a toujours

conduit Varsovie, depuis 1991, à privilégier l'alliance avec Washington plutôt que la solidarité européenne. On ne peut guère reprocher aux Polonais de nous l'avoir caché, car ils ont montré à plusieurs reprises, sans ambiguïté aucune – notamment sur le dossier

ukrainien – de quel côté leur cœur penchait.

Mais nos politiques se bercent d'illusions. Non seulement ils n'ont pas voulu tenir compte de cette évidence, mais pire, ils se sont persuadés que notre refus de

livrer deux navires amphibies Mistral à la marine russe – sous la pression américaine – conduirait notre partenaire européen à choisir notre offre.

Bien sûr, il n'en a rien été et l'annulation de la visite présidentielle à Varsovie comme les critiques du ministre des Affaires étrangères illustrent à quel point nos dirigeants ont pris leurs désirs pour la réalité... laquelle semble totalement leur échapper.

Bataille d'Alep : aveuglement

L'émotion de nos gouvernants au sujet de la bataille d'Alep en est un autre exemple. Leur « révolte » face aux « exactions » des forces russes et syriennes se fonde sur une vision totalement partielle de la situation, diffusée par les médias occidentaux.

À Alep, tous ceux qui connaissent la situation de terrain savent que les djihadistes d'Al-Nosrah pilonnent quotidiennement depuis plusieurs années les quartiers dont la population est restée fidèle au gouvernement de Damas¹ – ciblant prioritairement les quartiers chrétiens –, faisant de nombreuses victimes innocentes ; mais sans doute ces vies ont-elles moins de valeur que celles de ceux qui soutiennent les djihadistes. En effet, les témoins locaux confirment que tous les quartiers bombardés par les avions russe et syrien sont ceux dans lesquels la population a pris ouvertement parti pour les islamistes et où flotte ostensiblement le drapeau de Daech... ce que les médias ne nous montrent jamais².

Cette présentation totalement déformée de la réalité est insupportable. Pourtant elle est à l'origi-

ne des envolées lyriques et outragées de François Hollande et de Jean-Marc Ayrault, qui se sont même montrés menaçants à l'égard de Moscou. Voir nos autorités réagir à partir d'éléments aussi faux conduit à s'interroger sur leur connaissance réelle du dossier ou leur indépendance d'esprit vis-à-vis de Washington. De plus, ces positions de Matamore ne sont d'aucun effet. Les dirigeants français ont peut-être l'illusion d'être des acteurs entendus et écoutés ; mais il n'en est rien. Ils sont aussi insignifiants qu'inaudibles. Notre proposition de résolution à l'ONU a été rejetée et nous ne sommes même plus invités aux négociations internationales sur la Syrie à Genève.

En toute logique, devant l'hostilité manifestée à son égard par nos gouvernants, les menaces de poursuivre Moscou devant la Cour pénale internationale (CPI), la surenchère de nos médias qui font du *Poutine Bashing* leur sport favori et la présentation totalement partielle du conflit syrien, le président russe a décidé d'annuler sa visite dans notre pays, jugeant le contexte peu favorable à des discussions sereines. Cette décision semble avoir pris au dépourvu notre président qui pensait pouvoir tancer son homologue russe sans que celui-ci ne réagisse, puis sans doute l'accueillir pour lui faire la leçon.

Les États-Unis ne sont jamais sur le banc des accusés

Il n'est pas question de faire l'apologie de Vladimir Poutine ou de Bachar El-Assad, ni de nier que la guerre tue, à Alep ou ailleurs ; mais il est bon de rétablir certaines vérités qui sont délibérément dissimulées par les stratégies de la communication américains et les médias *Mainstream* à leur service.

Depuis qu'ils sont devenus l'unique superpuissance, les États-Unis n'ont cessé de prendre des libertés vis-à-vis du droit international. Pourtant, rares ont été les médias à dénoncer leurs méfaits,

les ONG ou les États les ayant menacé de poursuites juridiques internationales ou déclaré qu'ils en porteraient la responsabilité devant l'histoire.

Rappelons quelques faits :

- l'invasion illégale de l'Irak – passant outre le veto de l'ONU –, laquelle a permis la naissance de Daech et a provoqué la mort et la désolation dans ce pays, faisant plus de victimes encore que la dictature de Saddam Hussein. Cette action a tout autant violé le droit international que l'action russe en Crimée ;
- les nombreuses victimes collatérales des frappes de drones dans le cadre de la *Global War on Terrorism* (GWOT)³ ;
- la légalisation la torture et la multiplication des arrestations extrajudiciaires (*Rendition*) et des prisons secrètes dans le cadre de la GWOT ; la généralisation de l'espionnage de leur population et de leurs alliés. Pourtant ni l'une ni l'autre de ces mesures n'ont été d'une grande efficacité dans la lutte contre le terrorisme ;
- le soutien à l'Arabie Saoudite et au Qatar – deux États qui exportent leur islam radical archaïque dans le monde et soutiennent les djihadistes –, à la confrérie des Frères musulmans – dans le cadre du « printemps arabe » – et aux

³ Outre les frappes de drones – qui créent plus de terroristes qu'elles n'en éliminent –, ces frappes ont eu lieu à plusieurs reprises en Afghanistan à l'occasion de fêtes de mariage, faisant chaque fois une centaine de victimes civiles. Rappelons également que les forces aériennes américaines ont bombardé, le 3 octobre 2015, un hôpital à Kunduz, en Afghanistan, faisant 42 morts et 37 blessés, parmi lesquels des membres de Médecins sans frontières ; et qu'elles ont tué une centaine de soldats syriens, mi-septembre 2016, dans un bombardement effectué « par erreur », ce qui a par ailleurs permis à Daech de s'emparer d'une position stratégique.

¹ Il convient également de rappeler que depuis cinq ans la population fidèle au régime n'a cessé d'être ciblée par les djihadistes : coupures d'eau et d'électricité, bombardements, blocus du ravitaillement, assassinats, enlèvements, tortures...

² Voir à ce sujet l'excellente analyse de Richard Labévière : <http://prochetmoyen-orient.ch/mossoul-alep-la-diagonale-du-fou/>

djihadistes liés à Al-Qaïda pour renverser le régime syrien.

Mais les États-Unis ne sont pas les seuls dans ce cas. Ces pratiques concernent aussi plusieurs de leurs alliés.

Des alliés bien compromettants

L'Arabie Saoudite, non contente d'exporter le wahhabisme de par le monde et d'avoir soutenu les djihadistes, est intervenue au Bahreïn à l'occasion du Printemps arabe (2011) pour mater une révolte populaire sans que personne ne s'en offusque. Elle semble pourtant incapable d'assurer la sécurité des pèlerins se rendant à La Mecque pour le *hadj*, ainsi qu'en témoignent les incidents à répétition survenus ces dernières années ayant entraîné la mort de centaines de croyants. Surtout, depuis dix-huit mois, elle a déclenché une guerre sanglante au Yémen (opération Tempête décisive), laquelle semble ne pas intéresser grand monde, contrairement au conflit syrien.

Depuis mars 2015, une coalition internationale ⁴ menée par Riyad s'attache à remettre au pouvoir le gouvernement d'Abd Rabbo Mansour Hadi, afin d'empêcher l'installation d'un régime chiite à sa frontière méridionale. Dans ce conflit, les Saoudiens sont aidés par les États-Unis qui leur fournissent armement, renseignements, et ravitaillent leurs avions. Les combats ont déjà provoqué plus de 10 000 morts dont beaucoup de civils. L'Arabie Saoudite bombarde systématiquement les infrastructures du pays – y compris les hôpitaux – et exerce un blocus sur les zones rebelles au point que des millions de Yéménites n'ont plus de quoi se nourrir ; trois millions ont fui les zones de combat. Le 8 octobre dernier, les avions saoudiens ont pris pour cible une céré-

monie funéraire à Sanaa, tuant au moins 140 personnes et en blesant 500. Ces frappes relèvent pleinement d'un crime de guerre ; pourtant aucun État occidental ne l'a signalé ni n'a protesté. Tout juste les Américains ont-ils fait savoir qu'ils allaient reconsidérer leur soutien aux Saoudiens dans ce conflit.

À noter également que plusieurs milliers de véhicules Toyota ont été achetés par les pays du Golfe (Arabie Saoudite, Qatar, Émirats arabes unis et Jordanie) pour être livrés à l'État islamique, en Syrie et en Irak. C'est le constructeur japonais, accusé à tort de commercer avec Daech, qui a révélé la liste de ses principaux clients dans la région. Ainsi, 22 500 véhicules auraient été vendus aux Saoudiens, 32 000 aux Qataris et 11 650 aux Émiratis. Puis, selon des informations provenant des services russes – à considérer naturellement avec circonspection –, l'armée jordanienne aurait facilité le transfert de ces véhicules en Syrie et en Irak. Une fois encore, les dénonciations de ce soutien des monarchies pétrolières à l'État islamique sont rares.

La Turquie est dirigée par un président membre de la confrérie internationale des Frères musulmans, qu'il a soutenus en Tunisie, Libye, Égypte et Syrie à l'occasion des « printemps arabes ». Erdogan a aussi longtemps laissé à Daech la libre utilisation de son territoire pour son approvisionnement et ses opérations en Syrie et en Irak. Par ailleurs, il ne cesse de renforcer son pouvoir personnel – dans le but de devenir président à vie – et d'encourager l'islamisation de la société. À la suite d'une tentative avortée de coup d'État contre lui ⁵, il s'est livré à une

gigantesque purge afin de liquider ses opposants et d'installer ses affidés.

C'est-à-dire que l'un des pays membres de l'OTAN est dirigé par un islamiste radical aux tendances despotiques, bafouant les droits de l'homme, sans que cela ne choque personne ni ne remette en cause notre politique à l'égard d'Ankara. Et l'on parle toujours d'une éventuelle entrée de la Turquie dans l'Union européenne...

Rappelons également que les forces turques ont pénétré illégalement dans le nord de la Syrie et de l'Irak et occupent une portion du territoire de ces deux États sans que la communauté internationale ne trouve à y redire.

Ces « justes » qui manipulent

Les faits ci-dessus montrent sans ambiguïté que le droit international est, depuis quinze ans, plus bafoué par Washington et ses obligés que par Moscou ou Damas ; et que les victimes civiles du « camp de la liberté » sont tout aussi innocentes et bien plus nombreuses que celles qui tombent lors des opérations russo-syriennes. Mais dès lors que des actions de force sont américaines (ou menées par des alliés de Washington), elles sont, par essence, « justes, légitimes et utiles ». Seuls ceux qui n'appartiennent pas à ce camp ou qui ne soutiennent pas cette politique sont coupables : Moscou, Damas, Téhéran, etc.

Il faut le réaffirmer sans cesse : contrairement aux idées reçues, la société de l'information dans laquelle nous vivons n'a que très marginalement permis d'améliorer la qualité et l'objectivité des données à la disposition du public. Au contraire, en dépit de la multiplication des canaux médiatiques, leur concentration entre les mêmes mains permet encore davantage de manipulation des faits qu'avant son émergence. Les événements actuels en sont la flagrante illustration.

⁴ Elle comprend une dizaine de pays arabes et sunnites : les membres du Conseil de coopération du Golfe (Oman excepté), le Maroc, la Jordanie, le Soudan et l'Égypte

⁵ La genèse de cet événement n'est toujours pas claire. De fortes suspicions existent quant à la parfaite connaissance de ce complot par Erdogan, qui pourrait avoir laissé faire afin de procéder à une purge radicale dans tous les domaines de l'appareil d'État.

La provocation délibérée du « *Russian Bashing* »

Pour envenimer la situation, dirigeants politiques, responsables militaires et journalistes occidentaux ne cessent d'évoquer la montée en puissance de la menace russe et le retour d'une nouvelle Guerre froide... voire, pour certains, le spectre d'une nouvelle guerre mondiale⁶ !

Mais le *Russian Bashing* impulsé par les milieux anglo-saxons ne reflète pas la réalité. Rappelons que le budget de la défense des États-Unis (près de 600 milliards de dollars) est de très loin le premier au monde et qu'il est supérieur aux budgets cumulés des dix pays qui les suivent ; la Russie (avec un budget de moins de 70 milliards de dollars) n'arrive elle-même que loin derrière la Chine et l'Arabie Saoudite. Moscou dépense ainsi pour sa défense huit fois moins que Washington. La « menace » doit donc être fortement relativisée [...].

Il convient également de réfuter la prétendue volonté hégémonique de Moscou. Poutine n'a d'autre but que de mettre fin aux humiliations répétées dont son pays a été victime depuis vingt ans et au grignotage de ses marges. Il n'accepte plus sans réagir que la Russie soit provoquée ou que ses intérêts soient bafoués. Pourtant, c'est aujourd'hui Moscou qui apparaît comme « fauteur de troubles ».

À l'opposé, il faut être aveugle pour ne pas mesurer le comportement impérialiste croissant de Washington, tant par ses interventions extérieures, qui ne résolvent rien, que par l'application extraterritoriale de son droit au monde entier.

Bien sûr, il ne fait aucun doute que de tels propos seront immédiatement qualifiés de « pro Poutine »

⁶ Cf. Alain Rodier, « Autour des conflits syriens et irakiens : États-Unis et Russie, ils sont tous devenus fous ! », *Note d'actualité* n°456, www.cf2r.org, octobre 2016.

et que leur auteur sera accusé d'être un relais de l'influence russe. En effet, c'est une technique régulièrement utilisée ces dernières années que de mettre systématiquement en doute l'objectivité et l'indépendance de ceux qui critiquent la politique *Mainstream*. Ainsi, les médias nous rebattent régulièrement les oreilles au sujet des réseaux d'influence russes en France – ce qui est une réalité, tout comme l'espionnage de Moscou –, mais sans jamais parler des réseaux d'influence et d'espionnage infiniment plus puissants des Américains.

Nous vivons une période difficile dans laquelle les esprits sont l'enjeu des stratégies des uns et des autres et où les médias sont devenus un véritable champ de bataille. En la matière, par leur maîtrise des canaux de communication mondiaux, les États-Unis disposent d'un net avantage ; ils ont réussi à imposer leur vision du monde, laquelle répond à la promotion et la défense de leurs intérêts... mais en rien à ceux de la démocratie et de l'Occident – et surtout pas de la France. Ils ont également réussi à convaincre que leur point de vue était « la » vérité objective et que tous ceux qu'ils désignent comme leurs adversaires sont le « mal ». Évidemment, la réalité est quelque peu différente. Mais nos élites ne semblent pas le percevoir.

Un enjeu pour la France : l'indépendance de vue

Pour nous Français, l'enjeu n'est pas Moscou, Damas ou Alep, ni Poutine ou Bachar. Il est de retrouver une indépendance de vue et une objectivité d'analyse que nous avons abandonnées depuis plus d'une décennie et d'échapper à la vision sectaire du monde qu'imposent les Américains.

D'autant plus qu'à la différence des Britanniques, nous ne reconnaissons ni ne cherchons à analyser nos erreurs. Le parlement du Royaume Uni a publié, en juillet et en septembre, deux rapports

remettant en cause la décision de David Cameron d'intervenir en Libye, jugeant que les informations l'ayant conduit à lancer cette opération étaient infondées. Qu'avons-nous fait en France ? Strictement rien ! Interviewé par la presse, Nicolas Sarkozy a persisté, déclarant qu'il avait pris alors « la bonne décision ».

La très grande majorité des spécialistes de géopolitique, des relations internationales et des diplomates nous répètent à l'envi depuis un quart de siècle que le monde a changé. Certes. Cela est indéniable. Nous le mesurons chaque jour.

Ce qui n'a pas changé en revanche, c'est la grille de lecture sur laquelle ils fondent leur analyse. Elle est restée, pour l'essentiel, basée sur des critères d'évaluation datant de la Guerre froide : le bien, la vérité et la justice sont américains ; le mal, le mensonge et l'injustice demeurent russes ou iraniens. D'où leurs jugements erronés et leurs conseils inadaptés pour la conduite des politiques étrangères européennes... et les erreurs à répétition de celles-ci.

Le monde évolue donc plus vite que les analyses qu'en font ces « experts » et les choses ont changé de manière bien plus profonde qu'ils ne l'observent, même si des constantes demeurent. C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter une nouvelle lecture de la situation internationale afin d'essayer de redonner à la France – et plus largement l'Europe – la boussole dont elle semble démunie.

Seule leur de lucidité dans ce sombre tableau, le remarquable rapport récemment publié par les députés Pierre Lellouche et Karine Berger, relatif à l'application extraterritoriale du droit américain⁷.

⁷ Pierre Lellouche et Karine Berger, Rapport d'information des commissions des Affaires étrangères et des Finances sur *L'Extraterritorialité de la législation américaine*, Assemblée nationale, Paris, 5 octobre 2016.

Voilà enfin une réflexion de fond sur un sujet stratégique pour notre économie et nos entreprises, auquel le gouvernement ne s'est guère intéressé, en dépit des affaires

BNP et ALSTOM. À lire absolument.

Éric Denécé

Source : <http://www.cf2r.org/fr/editorial-eric-denece-1st/une-lecon-meritee.php>

La dictature médiatique : le témoignage poignant d'un Syrien

Dans la lettre n° 27 des Maristes bleus datée du 17 septembre, le docteur **Nabil Antaki**, directeur d'un hôpital à Alep, expliquait la situation de souffrance des Alépins : « *Ils souffrent depuis plus de 4 ans et ont hâte que ce cauchemar cesse. Ils sont révoltés quand les médias ne parlent que des souffrances des civils des quelques quartiers de l'Est d'Alep contrôlés par les rebelles et les terroristes et qui comptent 250 000 habitants. Les souffrances du million et demi d'Alépins d'Alep-Ouest sont passées sous silence. Ils sont révoltés par les dizaines d'obus de mortiers, de fusées ou de bonbonnes de gaz qui tombent chaque jour sur les quartiers civils sans que personne ne proteste. Ils sont révoltés par la coupure totale de l'électricité depuis longtemps, les centrales électriques se trouvant*

du côté rebelle. Ils sont révoltés par la coupure totale de l'eau pendant la canicule de l'été (40 degrés à l'ombre), obligés d'utiliser l'eau des 300 puits forés en pleine ville ces 2 dernières années. Ils sont révoltés par le blocus qu'ils subissent depuis quelque temps et la pénurie qui s'ensuit. Ils sont révoltés de voir, à chaque fois que l'armée syrienne avance un peu ou gagne une bataille pour desserrer l'étau que les terroristes ont imposé à Alep, les gouvernements et les médias crier au crime contre l'humanité et demander une trêve pour arrêter la progression de l'armée syrienne. »

Le 30 septembre dernier, le docteur Nabil Antaki précisait que « *les habitants d'Alep-Ouest dans leur immense majorité applaudissent des deux mains l'offensive de*

l'armée syrienne. (...) Nous sommes aussi indignés par le traitement partial et biaisé de la guerre d'Alep par les médias. Tous les Syriens et particulièrement les Alépins n'aspirent qu'à la paix. Ils ont la nostalgie de leur beau pays, stable, sûr, prospère et laïc d'avant la guerre. Personne ne veut vivre sous un régime islamiste et tout le monde veut que cette guerre, qui a fait 300 000 victimes, le double de blessés et d'amputés, 8 millions de déplacés, 3 millions de réfugiés pour une population de 23 millions, s'arrête par un processus politique et négocié ».

Sources : apic/olj/reuters/oeuvreorient – DICI n°346 du 09/12/16

Fonctionnement des cercles légitimistes : L'exemple d'une exemplaire Lorraine

Le 19 novembre à Paris, le cercle de Lorraine a été mis à l'honneur lors de la réunion des présidents de cercle de l'UCLF. Son président, Franck Reny, s'est en effet appuyé sur sa propre expérience pour parler du « cercle légitimiste » en général, « et peut-être de façon un peu plus précise de la fonction de président de cercle ». Entre témoignage et enseignements.

Notre cercle de Lorraine a été fondé en 2009. Nous étions trois personnes à nos débuts. Trois personnes, c'est peu. Nous partions de presque rien, et ce n'est pas toujours simple de se lancer dans ce genre de projet.

Il existait bien jusqu'à ce moment-là, en Lorraine, une section PSB (Présence du souvenir Bourbonien), association que je me suis toujours refusé de rejoindre, parce que pour nous la Monarchie n'est pas un simple « souvenir » qu'il faudrait entrete-

nir ; non, bien au contraire, la Monarchie, à l'UCLF, c'est l'avenir. Et là, voyez-vous, nous sommes tout de suite dans une autre perspective.

En Lorraine, nous partions donc de peu. Et le plus important, je crois, lorsqu'on accepte de prendre cette responsabilité de la présidence d'un cercle légitimiste, c'est d'avoir un minimum de connaissance de la doctrine, d'être suffisamment armé pour lutter contre les idéologies révolutionnaires qui fourmillent autour de nous, afin de ne pas succomber à

toutes ces sociétés de pensée qui cherchent à nous empoisonner et qui n'en finissent pas de nous solliciter.

Mais c'est aussi de s'inscrire dans la régularité et dans la persévérance. La régularité, quoi qu'il arrive ! Et combien de réunions, à nos commencements, avons-nous fait à trois personnes ? Ce qui n'est pas toujours très exaltant... On peine, on tâtonne, on cherche à reconstruire l'unité. D'ailleurs, c'est là que l'on prend pleinement conscience des dégâts opérés par la Révolution, et combien il est

difficile, finalement, de renouer avec le fil brisé de nos traditions...

Pourtant, le fait de s'inscrire dans cette persévérance et cette régularité permet, petit à petit, de voir apparaître autour de nous de nouveaux compagnons de route, avec parfois, il est vrai, un certain « va-et-vient ». Il y a ce phénomène, qui est peut-être un peu plus marqué au départ, des gens qui passent, assistent à plusieurs réunions et puis que l'on ne revoit plus... On se demande toujours pourquoi. Ceci peut nous décourager, et pourtant il faut résister à ces mauvaises pensées qui ne manquent jamais de nous saisir par moments dans notre vie.

Actions et persévérance au service d'une doctrine

Alors peu à peu, grâce à cette persévérance, nous voyons se reformer et se développer autour de nous cet embryon de société traditionnelle. Ce qui est très encourageant et nous pousse à plusieurs choses :

Le perfectionnement de nous-mêmes, en tant que responsables. Parce qu'il faut sans cesse étudier, entretenir et revoir les points les plus importants de la pensée légitimiste pour pouvoir les transmettre ensuite à d'autres à travers nos réunions de formation.

Faire preuve d'imagination pour rendre plus souple cet apprentissage, cette nécessité de la transmission de la pensée légitimiste. Concrètement, de quoi peut-il s'agir ? De la création de diaporamas pour ne citer que cet exemple. Aujourd'hui, dans le milieu professionnel, c'est quelque chose qui se fait beaucoup et qui aide bien à capter l'attention des gens.

La mise en place d'organes de communication pour conserver le contact avec les personnes les plus éloignées dans la province, celles qui n'ont pas la possibilité de venir systématiquement aux

réunions de cercle. C'est par exemple la création d'un site internet, ou bien encore la création d'un organe de presse. Chez nous, nous avons la *Ligue légitimiste de Lorraine*. Au commencement c'était une simple feuille de communication trimestrielle. Aujourd'hui, la *Ligue légitimiste* est une petite revue en couleurs de 18 à 20 pages.

À travers notre propre perfectionnement, nous travaillons de concert au perfectionnement des autres. Parce que dans cette société traditionnelle, chacun doit être amené à l'effort et donc à se perfectionner. Prendre conscience de cette dimension, c'est une bonne motivation, c'est très positif et enthousiasmant.

Progressivement, le développement du cercle fait qu'il devient impossible de le gérer seul comme au début. On est obligé, pour ne pas s'épuiser, de répartir les tâches, ce qui a aussi pour effet de responsabiliser les autres. Je crois que c'est très important que chacun puisse trouver sa place et se sentir utile au sein du cercle. C'est aussi l'une des clés de la réussite. La refondation de ces embryons de société traditionnelle ne peut s'inscrire dans la durée que sur des amitiés sincères, et sur la pleine participation active et constructive de tous au bien commun.

Alors voilà, la vie d'un cercle et son animation, c'est une action permanente. Pour ceux qui ont étudié la philosophie classique, on fait la différence entre un tout substantiel et un tout ordre. Un cercle, c'est un tout d'ordre, composé de plusieurs individus (c'est-à-dire de plusieurs tous substantiels). Et pour que le cercle existe et continue d'exister dans le temps, il faut donc mener cette action politique, parce qu'à l'UCLF nous faisons de la politique, et cette action doit s'inscrire impérativement dans la durée. La vie du cercle c'est agir, vivre c'est agir, et agir c'est une action permanente.

Une clé pour reconquérir les âmes et les cœurs

La fonction de président de cercle exige aussi la gestion des conflits qui peuvent toujours surgir à certains moments à l'intérieur de nos structures. Ce n'est pas toujours facile, mais c'est un devoir important. Il appartient au président de cercle d'apaiser les passions et de se préoccuper des bonnes relations des membres entre eux. Un peu à l'image du chef d'orchestre qui se doit de travailler à la parfaite entente de ses musiciens. Pour que la musique qui sort des instruments soit harmonieuse, il faut que tous jouent ensemble et suivent une seule direction.

Cette gestion des conflits, on y arrive aussi avec l'expérience. Le plus important, je crois, est de toujours faire la différence entre, d'une part, la pensée légitimiste elle-même (à l'aide des supports officiels dont nous disposons ; je pense notamment à l'excellent site-bibliothèque *Vive le Roy* et au *Manifeste légitimiste*), et, d'autre part, les appréciations personnelles des uns et des autres sur tel ou tel sujet. Cette distinction me semble fondamentale, car c'est elle justement qui va nous permettre de rappeler aux gens l'objectif, la raison d'être du cercle. Il faut par la même occasion inviter les gens à porter un regard sur eux-mêmes et les inviter du même coup à plus de modération sur des sujets externes qui ne font pas autorité chez nous. Le but à atteindre étant de conserver une certaine ligne de conduite, un juste milieu nécessaire à l'unité. Il faut toujours, et tant que possible, ramener les uns et les autres à la sagesse, à la mesure et à la prudence au moment de nos prises de parole.

Voilà en quelques mots la vie d'un cercle. Vous voyez qu'il y a de quoi faire. Mais quelle richesse tout de même au final, quelle satisfaction de voir la belle progression de nos cercles dans les différentes provinces du Royaume !

Nous savons depuis Aristote et depuis saint Thomas d'Aquin que

la société est naturelle à l'homme, et que c'est dans la société que l'homme se perfectionne, il en a besoin pour lui-même. Par conséquent, le cercle légitimiste fondé sur le socle des lois fondamentales est l'un des éléments clefs de la

reconquête des âmes et des cœurs. Continuons donc avec régularité et persévérance, prudence mais détermination, continuons à notre niveau, loin des sociétés de pensée qui sont des sociétés artificielles. Continuons à mener le bon combat

au service du plus grand des Royaumes après celui du ciel... selon les dires de sainte Jeanne d'Arc.

Franck Reny

Refus du système démocratique : « Élections ? Vous avez dit Élections ? »

Vous brûlez d'envie d'aller voter ? Vous culpabilisez à l'idée même de ne pas déposer de temps en temps un bulletin de vote ? Quelques principes et trois réponses aux objections les plus courantes... pour ne pas « urner ».

À l'approche des élections – et tout particulièrement de celles qui visent au remplacement du président de la République –, il n'est malheureusement pas rare de constater que des légitimistes se laissent gagner par la fébrilité politicienne et contaminer par le prurit qui dévore les partis républicains. Élections véritablement pestilentielles puisqu'on se rend compte que, semblant perdre toute raison, des personnes qui s'affirment monarchistes légitimistes en viennent à renier dans la pratique les principes mêmes de la Légimité !

Dieu, la Nation... ou moi ?

Le principe de base de toutes les élections républicaines se trouve exposé dans l'article 3 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789, lequel affirme : « *Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.* »

On reconnaît sans peine dans cet article l'inspiration rousseauiste.

Or il nous faut immédiatement nous élever contre la fausseté de cette affirmation, absolument contraire aux affirmations des saints apôtres Pierre et Paul qui ont péremptoirement stipulé : « *Omnis potestas a Deo* » (Rm, XIII, 1 ; 1 P, II, 13) ; c'est de Dieu – et de Lui seul – que provient ici

bas tout pouvoir et que découle toute autorité ; c'est Dieu – et Lui seul – qui est le principe et la source de toute souveraineté. L'enseignement des saints Apôtres n'est que le corollaire de la parole de Notre Seigneur à Pilate : « *Tu n'aurais aucun pouvoir sur Moi s'il ne t'avait été donné d'En-Haut.* » (Jn, XIX, 11)

Forts de ces principes, clairement énoncés par les Saintes Écritures, nous ne devons donc pas hésiter à qualifier de blasphème, absolument contraire aux principes de la foi divinement révélés, l'article sus-cité de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* sur lequel repose la pratique républicaine des élections.

Acquiescer implicitement au blasphème

Dans l'état actuel des choses, voter est une manière, au moins implicite, d'acquiescer au principe qui préside aux élections républicaines ; c'est une façon de dénier à Dieu la source de la souveraineté.

En effet, selon le principe de cohérence, « *une même chose ne peut pas, en même temps et sous le même rapport, être et ne pas être dans un même sujet* » (Aristote, *Métaphysique*, Livre Gamma).

Ou bien vous êtes pleinement fidèle à la Révélation contenue dans les Saintes Écritures et vous reconnaissez que c'est Dieu et

Dieu seul qui est la source de la souveraineté, ou bien vous votez selon le faux principe selon lequel c'est le suffrage populaire qui est la source de la souveraineté.

On ne peut pas concilier l'un et l'autre sans se torpiller la conscience et l'intelligence, ni sans ruiner la cohérence entre les principes que l'on prétend suivre et les actes que l'on pose...

Objection 1 : « Mais sous l'Ancien Régime, on votait... »

Il est aisé de répondre à cette objection, l'une des plus fréquentes que l'on nous oppose.

Oui, on votait sous l'Ancien Régime. On votait même beaucoup. Mais alors le vote ne reposait pas sur le faux principe énoncé dans l'article 3 de la funeste *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*.

Le vote était alors clairement conçu comme l'expression de l'avis de personnes responsables auxquelles on demandait de se prononcer sur des réalités pour lesquelles elles avaient grâce d'état (les représentants des familles pour les questions ressortissant du conseil de paroisse et en rapport avec la communauté locale ; les membres des confréries laïques pour les décisions en rapport avec la vie de ces confréries ; ceux qui avaient voix au chapitre dans les communautés religieuses ; les responsables des corporations pour ce

qui touchait aux intérêts de la corporation, etc.). En outre, la plupart du temps, ce vote avait lieu après avoir solennellement invoqué les lumières du Saint-Esprit (par le chant du *Veni Creator* ou bien la célébration de la messe votive du Saint-Esprit), c'est-à-dire avec la conscience que les décisions prises devaient l'être avec les lumières de Dieu et en conformité avec Ses desseins.

Cela n'a donc vraiment rien à voir avec les élections républicaines, même si – à titre privé – vous faites une prière au Saint-Esprit avant d'aller « urner », afin d'exprimer une opinion à propos de choses dont vous êtes habituellement ignorant, quand ce n'est pas totalement incompetent parce que vous n'avez pas grâce d'état pour cela...

Il ne faut pas oublier que l'article 4 de la loi constitutionnelle du 14 août 1884 a abrogé les prières publiques qui, jusqu'alors, étaient prescrites dans les églises et les temples pour appeler les secours de Dieu sur les travaux des assemblées parlementaires : la République recuse de manière non équivoque l'assistance du Saint-Esprit (parce que l'on sait bien quel est en réalité l'« esprit » auquel elle demande ses « lumières ») !

Objection 2 : « Le moindre mal »

Voici comment cette objection est souvent formulée : « *Ceux qui ne votent pas n'ont pas à se plaindre ensuite lorsque ceux qui sont élus prennent des mesures qui leur déplaisent : s'ils avaient voté, ils auraient pu empêcher l'accession au pouvoir d'un mauvais élu, et donc empêcher les mauvaises mesures prises par lui et les mauvaises lois dont il est la cause. En vous abstenant, vous avez une part de responsabilité dans toutes les mauvaises choses que font ceux dont vous n'avez pas empêché l'élection. Voter, même si c'est pour un moindre mal empêche au moins un mal plus grand d'arriver...* »

Cet argument est un pur sophis-

me...

Premièrement, parce qu'il n'est jamais permis d'utiliser un mauvais moyen pour faire triompher une bonne cause.

Deuxièmement, parce que voter pour un « moindre mal » reste voter pour un mal : ce n'est pas parce qu'il est « moindre » qu'il cesse d'être un mal (en outre, cette appréciation de ce que peut être le « moindre mal » est souvent purement subjective). Il n'en demeure pas moins que voter pour un « moindre mal » revient à favoriser un mal et à avoir plus de responsabilités dans les mauvaises lois ou la mauvaise politique de celui que l'on aura contribué à élire que n'en ont les abstentionnistes !

Troisièmement, parce que ce sont justement ceux qui n'ont pas voté qui sont – en pleine logique – les seuls autorisés à protester.

Je m'explique : si vous consentez à jouer à quelque jeu de société (que ce soit la pétanque, la belote, le Monopoly...), cela signifie que vous en acceptez par avance les règles et que, en jouant, vous vous y conformerez. Si les règles ne vous plaisent pas, il vaut mieux éviter de vous engager dans cette partie.

Le « jeu démocratique » – ainsi qu'ils l'appellent eux-mêmes – a cette règle : la loi du nombre (généralement la majorité des suffrages exprimés) décide du résultat de l'élection. Cela, tout le monde le sait. Donc, si vous allez voter, tacitement, cela signifie que vous vous pliez au résultat des urnes, et que donc – quand bien même celui-ci ne vous plaît pas parce qu'il n'est pas conforme à ce que vous avez exprimé par votre bulletin de vote – vous vous soumettez à ce résultat. C'est la règle que vous avez acceptée en allant « urner »... Si vous êtes perdant, vous ne pouvez que vous soumettre et vous plier, et attendre la prochaine élection. Si vous râlez ou protestez contre le résultat (loi du nombre), vous n'êtes pas cohérent, puisque le seul fait d'aller voter implique la soumission à cette loi

du nombre.

Ce sont ceux qui ont voté, et non les abstentionnistes, qui ne doivent « *pas se plaindre ensuite lorsque ceux qui sont élus prennent des mesures qui leur déplaisent* » : ils ont voté, ce faisant ils ont accepté la règle, ils n'ont donc logiquement qu'à se taire ! Les abstentionnistes, au contraire, parce qu'ils n'ont pas accepté la règle du vote et la loi du nombre, sont bien les seuls en réalité à pouvoir critiquer le résultat des urnes, en pleine liberté, responsabilité et cohérence.

Objection 3 : « Le catéchisme nous dit... »

Il nous est encore rétorqué : « *Mais le catéchisme catholique vous fait une grave obligation morale d'aller voter !* »

Voire : « *Si vous n'allez pas voter, vous commettez un péché mortel* » (affirmation péremptoire sortie de la bouche d'un prêtre) !

Or ce pseudo « devoir civique », imposé par le catéchisme des évêques de France, a été introduit après la seconde guerre mondiale sous l'effet des théories de la « démocratie chrétienne » (*horresco referens !*), et parce que les évêques qui l'avaient introduit avaient abandonné les principes éternels et la solidité de la doctrine. On ne trouve absolument pas mention de ce prétendu « *devoir civique* » dans le catéchisme de saint Pie X.

Nous ne pouvons ni ne devons en aucune manière nous sentir obligés par un pseudo commandement fondé sur de faux principes.

Monseigneur Alphonse avait répondu...

Dans une émission télévisée en date du 23 octobre 1987, feu notre Prince Alphonse, *de jure* Sa Majesté le Roi Alphonse II de France (1936-1989), invité de Monsieur Thierry Ardisson, avait été interrogé : « *Pour qui voteriez-vous aux prochaines élections présidentielles ?* » Avec un fin sourire, Monseigneur avait répondu : « *Je ne*

suis évidemment pas pour la république, donc je ne vais pas voter pour le président de la République ! »

Réponse d'élémentaire bon sens... Mais on sait que le bon sens n'est pas la chose au monde

la mieux partagée.

Ce faisant, sans en avoir l'air, l'aîné des Capétiens nous donnait en quelques mots une forte leçon de cohérence et de fidélité : fidélité aux principes, et action pratique pleinement cohérente avec ce que

l'on affirme professer. C'était déjà la ligne définie par le Comte de Chambord, *de jure* Sa Majesté le Roi Henri V.

F. M.-M.

Invocations à Sa Majesté Louis XVIII

Pourquoi Louis XVIII a-t-il octroyé la Charte ? À la chute de Napoléon, le trône était-il si peu assuré que le roi se devait d'octroyer cette concession aux révolutionnaires ou s'agissait-il d'une conséquence de son éducation fortement marquée par les rêves d'un Fénelon et la philosophie des Lumières ? Aux historiens, spécialistes de cette période de notre histoire, d'essayer de nous éclairer sur les causes de cette grave entorse à la monarchie traditionnelle. Nous nous contentons ici de publier l'invocation adressée au roi par un Vendéen, le général Henri-Bernard de la Frégeolière.

« Sire,

Vos institutions consolident l'impiété, ouvrent à l'athéisme les portes du royaume très-chrétien, favorisent le parjure et vous conduisent à un bouleversement général. Plus de Dieu, plus de Roi, Sire, si vous ne vous hâtez d'arracher aux mains de vos ennemis le sceptre de vos ancêtres que le supplice de Louis XVI a mis entre leurs mains. Si la République l'a brisé, le despotisme en a rassemblé les fragments dont il a fait un sceptre de fer ; mais deux fois la Providence, par un miracle inattendu, d'un souffle a renversé le tyran, et deux fois vous a rendu votre trône usurpé pour donner la paix au monde. Avez-vous rempli les vues de cette Providence qui ne trompe jamais ? Non, Sire, vos entrailles trop paternelles pour les méchants vous ont fait abandonner l'ancien gouvernement pour une charte constitutionnelle qui a déchaîné toutes les passions, reconnu et salarié tous les cultes, consacré le concordat et ses lois organiques. Quel appui pour soutenir un trône légitime qu'une charte libérale qu'on ne peut faire tourner au profit de la royauté ! Où donc est le remède à tant de calamités passées, présentes et à venir ? Sont-ce les libéraux qui l'indiqueront ? Non, Sire, ils ne vivent que d'anarchie, la charte même leur est insupportable. Sont-ce ces royalistes parjures sous tous les gouvernements ? Non ; mobiles comme le temps, avides de

places, ils se vendent au gouvernement qui leur donne les meilleures. Sont-ce les royalistes purs ? Non encore ; amnistiés à la face de l'Europe, ils sont sans armes, abandonnés de tous et réduits au silence. Qui donc enfin ? Dieu seul, Sire ; les plaies sont trop

à l'Europe, ses mœurs anciennes et une paix durable ; arrachez votre trône des mains des sectes comme Henri IV, conservez-le par la piété comme saint Louis, gouvernez avec la fermeté de Louis XIV, et souvenez-vous que toujours sous un gouvernement constitutionnel la religion et le trône succombent. »

Lettre tirée du livre *Mémoires du général de la Frégeolière*



Général de la Frégeolière

profondes, vous n'avez d'espoir que dans sa miséricorde. Humiliez-vous donc, Sire, et tous les bons Français avec vous, devant le Sauveur du monde qui proclame et consolide les empires : humilions-nous devant sa croix à l'exemple de saint Pierre et de la Madeleine ; arrosons cet arbre de vie de nos larmes et n'attendons pas que le coq ait chanté trois fois pour avoir horreur de nos crimes.

Voilà, Sire, le remède à nos maux, le seul baume salutaire qui puisse rendre à la France, comme

Le général Henri-René Bernard de la Frégeolière, né le 16 septembre 1759 à Montigné-lès-Rairies, est mort le 25 janvier 1835 au Vieil-Baugé. Entré à l'école militaire de La Flèche en 1770, il rejoint les gardes du corps du roi Louis XVI en 1777.

Il émigre en 1791 et participe à plusieurs campagnes, dont le débarquement de Quiberon, contre les armées républicaines. Il refuse de se soumettre à Napoléon et, en 1813, il organise clandestinement deux compagnies. Pendant les Cent-Jours, il est nommé chef de la 2^e division de l'armée royale de la rive droite de la Loire. En 1814, il rejoint les gardes du corps du roi Louis XVIII avec le grade de brigadier. Il sera nommé maréchal-de-camp et mis à la retraite sous la Restauration. Il passa ses dernières années à secourir les victimes de la Révolution en sacrifiant sa fortune et celle de sa femme.

Lettre ouverte à Louis XIV

À l'occasion du 300^e anniversaire de la mort de Louis XIV, Marie-Françoise Ousset, guide-conférencière de la ville de Paris, a écrit au grand roi pour dire « davantage en somme » que les banalités vulgaires de la télévision... Une lettre pleine de saveur et d'érudition.

Lettre à Louis XIV : le vrai visage d'un roi

Cher Louis XIV,

Peut-être avez-vous été un peu contrarié de la manière dont la télévision a parlé de vous en ce premier septembre 2015. Bien sûr il y eut de magnifiques photos de Versailles mais, comme vous avez pu le constater, « la 2 » vous a fait passer une fois de plus pour un despote à la fois léger et cruel et s'est complu à évoqué l'homosexualité de votre frère, vos maîtresses, la licence des mœurs à la cour, les dragonnades, votre fistule mal placée, la gangrène de votre jambe. Elle a même déclaré péremptoirement que vous aviez inventé la perruque car vous étiez chauve (ce qui est complètement faux : votre père en portait déjà une et lança la mode en 1620 !). Comme cadeau d'anniversaire, c'était plutôt raté !

Ce n'est tout de même pas pour votre fistule que l'Europe entière a eu les yeux tournés vers vous, que l'empereur de Chine Kangxi essaya de vous ressembler en portant une perruque comme la vôtre, que votre siècle fut appelé « le Grand Siècle », qu'il fut même appelé « le siècle des saints » (il faut dire que saint Vincent de Paul vous avait précédé !). Et si les ambassadeurs du Siam se sont prosternés devant vous, ce ne fut tout de même pas pour voir de plus près votre pied gangrené ! Votre règne avait été le plus brillant du monde ! Trois rois seulement en Europe ont été qualifiés de « Grand » : vous, Louis de Bourbon mort en 1342 et Louis 1^{er} de Hongrie. Vous aviez reconstitué la France et, lorsqu'on annonça votre mort à la cour de Frédéric 1^{er}, roi de Prusse, il fut seulement dit : « Le roi est mort. » Tout le

monde comprit qu'il s'agissait de vous et pas d'un autre roi. Vous les aviez tous éclipsés.

Pour vous consoler un peu, cher Louis XIV, permettez-moi donc de vous dire que beaucoup en France ont appris à vous aimer grâce à de nouveaux et très bons historiens.

Certes, vous avez un peu trop vite déclaré la révocation de l'Édit de Nantes, fait démolir les murs de Port-Royal des Champs, mais nous savons que l'homme dur du régime fut Louvois. Les dragonnades, c'est lui, et lorsque vous avez appris les horreurs qu'il avait commises, vous avez devant lui jeté votre canne par la fenêtre en lui disant : « Autrement, je vous la cassais sur le dos. » Il est vrai pourtant que les exactions ont continué. Mais on oublie de dire dans nos médias que le Midi avait été mis à feu et à sang de 1621 à 1629 par les protestants (F. Bluche).

Au lieu de donner une fois de plus la parole à ce Michel de Decker, toujours frétilant de joie lorsqu'il s'agit de raconter les petites bassesses des grands ; au lieu de couper trop vite la parole à l'excellent historien Jean-Christian Petitfils, la TV aurait pu rappeler que vous avez mis fin à 40 années de trouble ; vous avez laissé la France plus prospère, plus peuplée, mieux armée qu'elle ne l'était au début de votre règne. Vous avez aidé Vauban à construire, autour de la France, ce qu'il a appelé sa « ceinture de fer ». Vous avez reconstitué une force navale : de 9 vaisseaux de ligne en 1660, il y en eut 220 en 1680, dépassant ainsi de 45 unités la Royal Navy (Bluche). La France a pu ainsi mieux se protéger contre « les

incursions continuelles des Algériens sur les côtes du Languedoc et de la Provence... », car « *il n'y avait personne qui n'eût à pleurer un parent massacré, un ami esclave ou une famille ruinée.* » (Cardinal Maury)

Vous avez acheté Dunkerque à l'Angleterre, vous vous êtes emparé facilement de Lille. Vous avez tenu tête à une quadruple alliance contre la France : Espagne, Autriche, Angleterre, Pays-Bas. Bien loin de parader au château de Versailles, vous fûtes un homme de terrain, inspectant les remparts, les bastions, inaugurant des canaux, surveillant les travaux.

Pour cet anniversaire, la télé aurait pu citer la lettre que le nonce apostolique écrivit à Rome dès votre décès : « [Louis XIV] *avait le talent de gagner le cœur de tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher... grande rapidité pour débrouiller les affaires les plus compliquées... il a fait fleurir l'ordre d'un bon gouvernement et étendu les sciences et les arts à travers tout le royaume.* » Bien sûr, certains diront : c'est un prêtre et un ambassadeur, il se doit d'être indulgent et élogieux. Mais pourquoi alors n'a-t-on pas cité le très anticlérical Voltaire qui, dans son *Siècle de Louis XIV*, reconnaît que les amusements de la cour « *étaient de perfectionner le goût, la politesse et... de faire des Français la nation la plus policée du monde.* » Ce Voltaire, qui contribua beaucoup à la Révolution française, écrit également : « *Louis XIV [...] fit voir qu'un roi absolu qui veut le bien, vient à bout de tout sans peine. Il n'avait qu'à commander, et les succès dans l'administration étaient aussi rapides que l'avaient été ses conquêtes.* »

tes. *C'était une chose véritablement admirable de voir les ports de mer, auparavant déserts, ruinés, maintenant entourés d'ouvrages qui faisaient leur ornement et leur défense, couverts de navires et de matelots... de nouvelles colonies, protégées par son pavillon, partaient de tous côtés pour l'Amérique.* »

À ce propos, bien peu savent que le mot « Louisiane » vient de Louis XIV et que le fleuve Mississippi s'appelait à l'époque « le fleuve Colbert ». Mais si vous avez eu, cher Louis XIV, des comptoirs, jamais vous n'avez voulu la mondialisation. Lorsqu'on vous a proposé d'être roi dans les Balkans, vous avez refusé (F. Bluche).

La TV aurait pu citer aussi le maréchal de Berwick parlant de vous : *« Il était l'homme de son royaume le plus poli... depuis la monarchie vous ne trouverez roi plus humain »* ; *« Il n'avait de fier en lui que l'apparence... dès qu'on voulait lui parler, son visage se radoucissait et il avait l'art de vous mettre à l'instant en pleine liberté avec lui. »*

La TV aurait pu tout simplement vous donner la parole, citer les sages recommandations que vous avez écrites à votre petit-fils, le roi d'Espagne. Citer aussi vos Mémoires dans lesquels vous expliquez que, si vous avez pris le soleil pour emblème, c'est par *« le bien qu'il fait en tout lieu prodiguant sans cesse de tous côtés la vie, la joie et l'action »* ; ou encore : *« C'est par le travail qu'on règne. Il y a de l'ingratitude et de l'audace à l'égard de Dieu, de l'injustice et de la tyrannie à l'égard des hommes de vouloir l'un sans l'autre. »*

Certes, l'émission a montré que vous étiez un excellent danseur, mais on aurait pu rappeler aussi que, sous votre règne, Pierre Beauchamp a eu l'idée de codifier les pas de danse et que, lorsqu'il s'agit de danse classique, encore de nos jours, on emploie des mots français dans le monde entier. On

dit « échappé battu » ou « saut de chat » à New York comme à Pékin.

Il ne fallait pas, bien sûr, s'attendre à ce que « la 2 » ait le courage de dire ce que Philippe Erlanger (haut fonctionnaire et écrivain) a calculé, à savoir qu'en comptant les deux Trianons, sur un demi-siècle, Versailles n'a pas coûté plus cher qu'un porte-avions moderne, qu'il a coûté le prix du déficit de l'exposition universelle de Léon Blum en 1936, ou encore à peu près le prix d'une campagne électorale d'un président de la République ! Cela aurait été pourtant amusant !

Heureusement, les images parlent mieux que les mots et les contredisent parfois. On a pu se demander, pendant cette émission, pourquoi un roi aussi despotique que vous, qui avait été entouré parfois à Versailles de 36 000 ouvriers (F. Bluche), avait voulu un château sans douve, sans protection avec, au rez-de-chaussée, uniquement des portes-fenêtres. Comment dit-on portes-fenêtres en anglais ? *French windows*.

On a pu se demander pourquoi un obsédé sexuel avait fait réaliser un jardin qui parle avant tout à l'intelligence, jamais aux sens : pas de banquettes pour s'allonger, presque pas de bancs pour s'asseoir, pas de coins d'ombre, pas de salons de verdure pour se mettre à l'abri des regards indiscrets. On s'est demandé surtout comment « la 2 » avait pu dire que la ménagerie de Versailles ressemblait à un phallus alors que les gravures nous la montrent octogonale, entourée de cours en éventail pour les différents animaux.

Pour les jeunes qui n'aiment pas la France, car ils ne la connaissent pas, on aurait pu montrer vos côtés anticonformistes. Cela aurait changé un peu ! Leur dire, par exemple, que vous fûtes toujours plus passionné par votre jardin que par l'intérieur de votre château. Que, voulant tout comprendre par vous-même, on vous a vu prendre

les cisailles du jardinier pour couper des ifs à Versailles, que votre meilleur ami a sans doute été le jardinier André Le Nôtre. Vous le convoquiez tous les matins. Il osait vous embrasser et lorsqu'il fut très âgé, vous l'avez vous-même promené dans sa chaise roulante.

Pourquoi ne parle-t-on jamais de votre amour des enfants ? S'il y a autant de « marmousets » dans le parc de Versailles, c'est sur vos recommandations. Vous aviez peur qu'on y mette toujours plus de statues grecques. Nous avons conservé votre lettre disant *« je veux de l'enfance répandue partout »* et, à l'intérieur du château, c'est vous qui avez demandé, pour le salon de l'Œil-de-bœuf, une frise représentant des enfants. C'est d'ailleurs en allant voir les vôtres que vous avez fait la connaissance de Madame de Maintenon. Vous l'avez épousée à l'âge de 45 ans et vous lui êtes resté fidèle jusqu'à votre mort à 77 ans. Elle était pieuse, bigote dit-on à l'encan, mais vous n'avez pas eu peur d'épouser une femme qui était née à la prison de Niort car son père, criblé de dettes, y était emprisonné ; une femme qui eut une jeunesse misérable avant d'épouser le poète grabataire Scarron. Elle vous a peut-être dit que, pour gagner un peu d'argent, elle nourrissait en foin des chevaux et a même gardé des dindons... avant de garder les enfants que votre Majesté a eus de la Montespan ! (Cardinal Maury)

Si on avait voulu rétablir la vérité et sortir des poncifs on aurait pu raconter tellement d'autres anecdotes amusantes qui vous auraient rendu plus familier à tous !

Vous avez été un grand roi peut-être parce que vous avez su écouter et regarder. Écouter car dès votre plus jeune âge, Mazarin tenait à vous faire participer au Conseil. Et vous avez écrit dans vos Mémoires que vous étiez heureux lorsque vous constatiez que

les ministres prenaient la décision que vous aviez choisie dans votre petite tête d'enfant. Vous aviez une oreille excellente, ce qui vous a permis de choisir pour la cour les meilleurs musiciens de votre royaume : Campra, Lully, Delalande. Vous aviez également un regard extraordinaire, « insoutenable » même, a-t-on pu dire, qui vous a permis de reconnaître autant les grands génies de votre époque qu'une erreur sur un champ de bataille, un défaut dans une statue, une dissymétrie dans les fenêtres du Grand Trianon ou dans la hauteur d'un jet d'eau.

Cher Louis XIV, merci pour la beauté que vous avez donnée à la France dans tous les domaines. Merci de nous avoir rendus fiers de notre pays. Vous saviez, sans doute, qu'aucune civilisation ne se détruit du dehors sans s'être détruite de l'intérieur.

Alors s'il vous plaît, cher Louis

XIV, là où vous êtes maintenant, au Paradis, faites-vous présenter un homme que vous apercevez sans doute au loin, dans le groupe des gens qui auraient donné leur vie pour sauver la France. Il a nom Jean Ousset. Vous devriez vous entendre avec lui. Dans votre brochure *Manière de montrer les jardins de Versailles*, vous dites souvent : « *Il faut faire une pause pour considérer les fontaines, les bas-reliefs... les vases, les statues.* » Vous employez pudiquement le terme « considérer » qui laisse entendre qu'il faut regarder attentivement et non pas vouloir admirer ou détester trop vite. Vous dites aussi très souvent dans cette brochure « on en fera le tour... on en fera le demi-tour ». Avec d'autres mots, Jean Ousset disait la même chose : « *Il faut qu'une statue tourne, il faut tourner autour de l'œuvre d'art.* »

Alors, avec lui, priez pour la France, dites à Jeanne d'Arc qu'el-

le vienne, d'une manière ou d'une autre, sauver la France une fois encore. Elle en meurt d'envie, elle qui voulait tant continuer à se battre ! Son cœur est toujours ici, quelque part au fond de la Seine. Si Dieu n'a pas voulu qu'il brûle, vous pensez bien que ce n'est pas pour qu'il soit avalé par un poisson ou qu'il parte dans la Manche, se rapprochant ainsi des côtes anglaises ! Son cœur est toujours chez nous, dans la Seine, c'est évident. Peut-être le retrouvera-t-on un jour.

Merci d'avance de tout ce que vous pourrez faire encore pour nous et veuillez agréer, cher Louis XIV, l'expression de ma respectueuse admiration.

Marie-Françoise OUSSET

Source :

<http://www.ichtus.fr/lettre-ouverte-a-louis-xiv/>

L'Europe, le droit du travail : tout est à reconstruire !

Ils ont bâti l'Europe et sapé peu à peu les principes du droit en vigueur dans ses pays membres. Pour le droit du travail aussi, cela est vrai. La chronologie, les principes... les faits !

L'Europe que nous connaissons aujourd'hui est née à la fin de la deuxième guerre mondiale au son du leitmotiv « Plus jamais ça !¹ ». La guerre avait fait trop de ravages, atteint des niveaux d'horreur inégalés, l'affrontement des hommes entre eux, globalisé, était allé trop loin.

Pour qu'il n'y ait plus jamais cela, l'idée fut de « mettre en commun ». La mise en commun est ici conçue comme le moyen d'éviter la guerre. Concrètement, en mettant en commun ce qui permet de faire la guerre, on s'assure qu'elle n'aura plus lieu. Et en ce milieu du XX^e siècle, ce qui permet de faire

la guerre, c'est le charbon et l'acier. Ce sera donc le traité de Paris signé le 18 avril 1951, plus communément connu sous le nom de traité CECA, Communauté européenne du charbon et de l'acier².

Mais très vite le charbon est en fin de vie, alors il faut le remplacer. Et ce remplacement se fera par le pétrole³. Or, le pétrole est présent partout : voitures, vête-

ments, routes, alimentation... Il est la base de la société de consommation, à la fois présent comme source d'énergie et comme matière première. Il convient donc d'élargir considérablement la mise en commun et c'est le Marché commun créé par le traité de Rome, le 25 mars 1957⁴. La communauté économique européenne (CEE) est née. Car la théorie des avantages comparatifs de David Ricardo l'impose⁵.

2 Traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier et de la convention relative aux dispositions transitoires, signés à Paris le 18 avril 1951, JORF du 30 août 1952, page 8620.

3 A. Demagny-Van Eyseren, *L'Europe à la recherche d'une politique pétrolière commune du Traité de Rome au premier choc pétrolier*, Institut d'histoire du temps présent – IHTP. CNRS, <http://www.ihtp.cnrs.fr>.

4 Traité instituant la Communauté économique européenne et du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, signés le 25 mars 1957, JORF du 2 février 1958, page 1188.

5 D. Ricardo. *Œuvres complètes* de David Ricardo, Paris, Guillaumin, 1847, p. 108 et s.

1 J.-C. Mignon, *Quelle construction européenne pour le XXI^e siècle ?* <http://www.robert-schuman.eu>.

C'est ainsi que l'on a « vendu » l'Europe

Quesnay et les physiocrates parlent encore : *laissez faire, laissez passer*... Face à l'augmentation des populations et pour éviter que le prix des matières premières agricoles ne s'élève et ne vienne enrichir les agriculteurs, il faut ouvrir les marchés pour permettre de maintenir les salaires au niveau le plus bas possible et ainsi préserver les bénéfices des entrepreneurs. Alors il faut abaisser les frontières douanières. Le Marché Commun est créé. À six d'abord, puis à neuf, dix, douze... Il ne cessera de s'étendre jusqu'à couvrir presque tout ce que l'on appelle encore l'Europe de l'Ouest...

Le mur n'est pas encore tombé. Riches, voilà ce que seront les Européens. Il faut les en convaincre et pour cela on a recours à un exemple anodin bien connu : celui du drap anglais et du vin portugais. Inutile que les Portugais s'échinent à faire du drap puisque les Anglais en font de bien plus beaux... Il suffit qu'ils les échan- gent contre le vin qu'ils savent faire. Dès lors... que les économies se spécialisent et que les marchés s'ouvrent ! Car de cette spécialisation des économies et de cette ouverture des marchés nationaux, il résultera croissance, santé et bien-être.

C'est ainsi que l'on a vendu l'Europe et c'est ainsi qu'elle s'est faite. Car au début l'Europe a raison. Les Européens disent qu'elle a gagné... Ils sont pour, ils s'enrichissent. C'est l'époque de l'automobile de série, des autoroutes, des grandes surfaces, de la flamme bleue et docile du gaz qui remplace dans les cuisines l'antique four à bois, ce sont les robots qui font leur apparition et libèrent une femme qui trône maintenant en tailleur et talons hauts, permanentée et les ongles faits dans sa cuisine, libérée... C'est l'époque de la Nationale 7, des vacances dans le Midi, de la Côte d'Azur, des résidences

secondaires, de la DS, du gendarme... Bref, ce sont les Trente Glorieuses, l'époque du plein-emploi... Un temps que plus personne ne connaît.

Année 1973, crise « passagère »

Bientôt survient en effet le premier choc pétrolier. 1973. La brusque flambée des prix du pétrole et le coup d'arrêt brutal de la croissance qui s'en sont suivis ont entraîné l'apparition du chômage de masse, des licenciements économiques, inconnus jusque-là.

Alors l'Europe martèle, pour convaincre, que la crise n'est que passagère, que l'on va bientôt voir le bout du tunnel. Le message est relayé au niveau national. Dans son livre *Édouard Balladur et les cinq millions de chômeurs*⁶, G. Filoche nous le rappelle : « *Après le premier choc pétrolier, on nous a annoncé sans cesse la « fin de la crise ». L'expression la plus utilisée fut : « le bout du tunnel est proche ». Tous le promirent à tour de rôle : MM. Chirac, Giscard et Barre dans les années 70, MM. Mitterrand, Mauroy, Delors, Fabius et Rocard dans les années 1980. Ils nous l'ont tous juré : on n'atteindra pas 500 000 chômeurs, on n'atteindra pas un million, on n'atteindra pas la crête des deux millions, on n'atteindra pas trois millions... » Sans parler de F. Hollande⁷ au sujet de sa fameuse inversion de la courbe du chômage.*

Ce mythe a cours encore aujourd'hui sur les ondes de certains médias, chantres esseulés d'une économie libérale qui se désagrège à la dérive du capitalisme⁸. Il ne s'agit que d'un simple

passage à vide, dit-on alors. Après trente années de bons et loyaux services, l'économie européenne a bien droit à quelques ratés... Alors l'Europe adopte des directives protectrices de ces nouvelles victimes, les premières, de ce phénomène dont personne encore n'ose vraiment prononcer le nom : mondialisation. Coût social exorbitant et qui deviendra bien vite monstrueux.

Mais pour l'instant, l'Europe est encore protectrice : directives sur les licenciements, les délocalisations⁹... se succèdent. Sans effet. Car la crise dure et se prolonge. Les licenciements se répandent et le chômage s'étend, gangrène tout un continent. Le mur est tombé maintenant. L'Allemagne se débat avec les problématiques immenses de la réunification qui l'oblige à mener des politiques drastiques que même un cheval aurait du mal à supporter...

Lorsque le droit ne protège plus les plus faibles

Et, au tournant des années 90, n'y tenant plus, l'Europe devient libérale... L'économie est reine et le droit doit lui être soumis. Le constat est fait : si l'Europe connaît le chômage, c'est en raison de son droit du travail qui est obsolète. Il faut donc le moderniser, le réformer. La lutte des classes est en passe d'être gagnée ; certains patrons le pensent en tout cas, imprudents. Car le droit est le dernier rempart d'un salarié fragilisé par une précarité galopante et un chômage qui tue, en France uniquement, 20 000 personnes par an. Flexibilité, le mot est lâché.

9 Directive 75/129/CEE du Conseil, du 17 février 1975, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux licenciements collectifs ; directive 77/187/CEE concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au maintien des droits des travailleurs en cas de transferts d'entreprises, d'établissements ou de parties d'établissements.

6 G. Filoche, *Édouard Balladur et les cinq millions de chômeurs*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 38.

7 T. Fabre, *L'inversion de la courbe du chômage, c'est maintenant ?* 17/03/2016, <http://www.challenges.fr>.

8 J. Marion, *La France recrée (enfin) des emplois mais il y a un mais...* 12/02/2016, <http://bfmbusiness.bfmtv.com>.

Voilà ce que réclament l'Europe et son insatiable libéralisme ¹⁰.

Il va alors se trouver des hommes politiques en France pour orchestrer le grand chamboulement. D'ailleurs, ils n'ont pas le choix, l'Europe l'impose.

La tâche n'est pas simple, car en France, notamment, le droit du travail est solidement bâti : plus de deux siècles d'avancées législatives et jurisprudentielles dont une bonne partie est due aux légitimistes à l'époque où ils étaient présents dans les assemblées de la République : CDI, durée légale de travail diminuée de moitié en un siècle et demi, SMIC, indemnités de licenciement, sécurité au travail, repos, congés et négociation collective et, dans le même temps, allongement de la durée de la vie. Le postulat est bien évidemment celui de l'inégalité de situation entre l'employeur et le salarié. Et pour rétablir l'égalité dont la justice a besoin, il convient de donner plus de droits aux salariés et plus d'obligations à l'employeur. Cette tâche, c'est la loi qui devait l'exécuter. Car « *entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère* », selon la fameuse formule de Henri Lacordaire. ¹¹

Et la loi devint européenne !

La loi, œuvre du Parlement, expression de la volonté du peuple... Qu'en dire en cette fin du XX^e siècle, sinon qu'elle n'est plus qu'une peau de chagrin. L'Europe, en effet, produit du droit par les institutions qu'elle a mises en place. Un droit de plus en plus important, de plus en plus envahissant. Un droit dont la force est démesurée. Droit communautaire d'abord, droit de l'Union européenne ensuite, celui-ci béné-

ficie du fait de la jurisprudence de la Cour de justice européenne ¹² d'un privilège exorbitant : celui de la primauté, principe prétorien finalement entériné par le traité de Lisbonne signé le 13 décembre 2007. ¹³

En effet, au terme d'une jurisprudence constante et patiemment bâtie, c'est tout le droit de cette Europe qui finira par l'emporter sur la totalité du droit de chaque État membre ¹⁴. En d'autres termes, à chaque fois qu'une disposition de droit français contredit une disposition de droit de l'UE, c'est la disposition de droit de l'UE que l'on applique. Le droit français ne subsiste donc qu'à la condition d'être conforme en tout point au droit qui lui est supérieur. La loi est donc débordée par le haut par un droit surabondant qui vaut plus qu'elle.

Les renards ne sont pas végétariens

Mais dans le même temps, la loi est sapée à sa base. Car ces politiques peu scrupuleux ont trouvé la solution pour faire avaler aux salariés l'amère pilule du recul brutal de leurs droits : la négociation collective, les partenaires sociaux... Après tout, les salariés sont assez *grands* aujourd'hui pour vouloir forger leur destin au travail, pour négocier sur un pied d'égalité leurs conditions de travail et garanties sociales. Bien sûr. Les poules ont des dents... Et les renards sont végétariens ! La belle émancipation.

Alors, il faut donner la priorité au dialogue social, voilà ce que martèle le gouvernement. D'ail-

leurs, la France n'est-elle pas très en retard par rapport à ses voisins européens ? (Faut-il rappeler au passage les limites politiques de ce raisonnement *a pari*. Après tout, chez nos voisins aussi, la prostitution est légale et, à Amsterdam, les *filles* sont offertes dans des vitrines comme des marchandises dans ces sortes de Galeries Lafayette du sexe tarifé. Bel exemple !) Quoi qu'il en soit, le 4 mai 2004, priorité est donnée à la négociation collective pour toute réforme législative touchant au droit du travail ¹⁵. Et le 31 janvier 2007, la modernisation du dialogue social rend obligatoire une phase de concertation avec les partenaires sociaux avant tout projet gouvernemental de réforme dans les domaines des relations du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ¹⁶. Le parlement devient une simple chambre d'enregistrement de la négociation sociale.

Or, un principe existait, un principe fondamental, un principe juste en droit du travail. Ce principe, c'était le principe de faveur qui voulait que la négociation collective fût plus favorable aux salariés que la loi ou, à tout le moins, aussi favorable, mais jamais défavorable. Jamais défavorable... Les salariés sont faibles face à l'employeur.

Qu'à cela ne tienne, le principe de faveur volera en éclats et cela en deux temps : le législateur admettra tout d'abord qu'un accord collectif d'entreprise, dans des domaines certes limités mais importants comme le temps de travail, modifie la loi dans un sens défavorable aux salariés. Et le 4 mai 2004 sera admise la possibilité pour un accord d'entreprise ou d'établissement de déroger dans

10 Commission européenne, Livre vert, Moderniser le droit du travail pour relever les défis du XXI^e siècle, 2006.

11 H. Lacordaire, 52^e conférence de Notre-Dame.

12 CJCE Costa/ENEL, affaire 6-64 (15 juillet 1964).

13 Traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne, signé à Lisbonne le 13 décembre 2007, et de certains actes connexes, JORF n°0279 du 2 décembre 2009 page 20706.

14 CJCE Administration des finances de l'État contre Société anonyme Simmenthal (9 mars 1978).

15 Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, JORF n° 105 du 5 mai 2004, page 7983.

16 Loi n° 2007-130 du 31 janvier 2007 de modernisation du dialogue social, JORF n° 27 du 1 février 2007, page 1944.

un sens défavorable aux salariés aux dispositions des conventions collectives de branche.

Légitimistes, vous allez avoir du travail !

Dès lors, la boucle est bouclée et le dispositif est prêt à opérer la plus grande régression des droits des salariés, celle des droits du plus faible. Au seul prix de la généralisation d'une couverture sociale complémentaire qui ne concerne pourtant que 4 millions de salariés, la négociation sociale va autoriser l'employeur qui rencontre des difficultés économiques (mais à partir de 2008, à peu près tous les employeurs peuvent arguer de ce motif), et au prétexte du maintien des emplois, à modi-

fier unilatéralement le lieu de travail du salarié, son poste et sa rémunération sans autre possibilité de refus pour lui que le licenciement, et cela pour deux ans maximum, jusqu'au 6 août 2015, date à laquelle ce délai est passé à 5 ans¹⁷ ! 5 ans, c'est long ! Précarité, quand tu nous tiens !

Et le processus s'est récemment poursuivi avec la funeste loi n° 2016-1088 du 8 août 2016¹⁸

17 Article L5125-1 et s. du Code du travail.

18 Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, JORF n° 0184 du 9 août 2016 texte n° 3.

relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, dite *Loi Travail* (publiée le 9 août 2016 au plus fort de l'été et à l'occasion du débat sur le *burkini*) et la refonte de l'ensemble du Code du travail qu'elle opère avec, en perspective, notamment, la destruction du CDI, de la durée légale du travail et du SMIC... Sans l'accord bien sûr des salariés !

Légitimistes, héritiers de La Tour du Pin, vous allez avoir bientôt du travail !

F. des Millets

La république, c'est la révolution

Qu'est ce que cette république qui prétend « être la France » ? Car c'est bien ce qui ressort de l'article premier de la constitution du 4 octobre 1958 qui proclame : « La France est une république... ». Étrange aberration qui fait la confusion entre d'une part un pays physique – défini par la géographie et par l'histoire –, et d'autre part un régime politique, ce qui est une notion abstraite.

Je répète donc ma question : qu'est-ce donc que cette république ?

Eh bien, elle n'est rien d'autre que la continuation et l'institutionnalisation de la révolution.

La république, c'est la révolution mise en acte chaque jour dans la vie sociale de la France.

Et pas seulement dans la vie sociale : c'est aussi la révolution mise en acte chaque jour dans la vie et dans la conscience de chacun des Français.

La révolution-république s'insinue en effet partout, et elle étend ses métastases dans l'intel-

ligence, dans l'esprit, dans la conscience et dans le cœur de tous les individus, pour les façonner selon son idéologie, pompeusement attifée de « valeurs » qu'elle a dénaturées après les avoir volées à la Chrétienté.

On reconnaît sans peine en cela l'action du « *singe de Dieu* », l'action de celui qui est « *menteur et homicide dès le commencement* » (cf. Jean VIII, 44) : l'ange déchu, le premier révolutionnaire, qui a entraîné dans sa révolte le tiers des étoiles du ciel (cf. Apoc. XII, 4), et qui a séduit nos premiers parents, leur proposant d'être « comme des dieux » en les incitant à se faire eux-mêmes la norme et le critère du bien et du mal (cf. Gen. III, 5).

Le problème vient précisément du fait que, de nos jours, le bon sens chrétien devient rare, même parmi les clercs.

Car, lorsque des évêques publient une indigeste réflexion sur le « *sens du politique* » en semblant pratiquement ignorer que, en saine théologie catholique,

le principe de la souveraineté ne réside ni dans le peuple, ni dans la nation, ni dans un « *contrat social* », mais en Dieu seul – « *Omnis potestas a Deo* » (Rom. XIII, 1) –, et en faisant quasi abstraction des conséquences concrètes du péché originel dans la condition humaine, on ne peut évidemment plus parler de bon sens chrétien et encore moins d'enseignement authentiquement catholique : les métastases de l'idéologie révolutionnaire – fille du nominalisme, fille du protestantisme politique, fille du rousseauisme, fille du naturalisme, fille du relativisme, fille du modernisme, fille de l'abandon de la *philosophia perennis*, fille de l'ignorance de la doctrine des Pères et Docteurs de l'Église, etc. – ont généralisé le cancer intellectuel et psychologique au point d'en faire un **rallie-ment total** aux doctrines des loges.

La question des infiltrations maçonniques dans l'Église : « (...) C'est une évidence qui n'a pas besoin d'être démontrée que beaucoup de catholiques – comme la plupart de nos contemporains –

ont aujourd'hui admis les thèses relativistes, pour le dogme comme pour la morale, qui découlent des convictions maçonniques. C'est justement l'une des grandes victoires de la franc-maçonnerie, à la suite d'un important travail de sappe de l'influence catholique et par une mainmise de plus en plus forte sur tout ce qui peut influencer le jugement des hommes, d'avoir réussi que ses idées soient devenues quasi générales dans la société occidentale, **sans que les citoyens « de base » en aient conscience.** »

Voilà pourquoi, en raison même des carences et lacunes que nous portons tous (parce que, à des degrés divers, nous sommes tous plus ou moins insidieusement contaminés par l'esprit révolutionnaire actuellement régnant), je voudrais vous encourager avec toute l'énergie dont je suis capable, mes chers Amis, à **acquérir une solide formation politique fondamentale, une formation**

politique fondamentale authentiquement catholique, que vous cherchiez en vain dans la majorité des publications actuelles.

Il y a deux ouvrages qui me paraissent absolument fondamentaux et que je vous recommande par dessus tout :

- 1) l'opuscule de **saint Thomas d'Aquin** intitulé *De regno* (ou *De regimine principum*), dont on peut trouver la traduction authentique sur le site bibliothèque de l'UCLF (<http://www.viveleroy.fr/De-regimine-principum-ou-De-Regno,9>).
- 2) et l'admirable ouvrage de notre grand **Bossuet** qui a pour titre *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte*, qui est davantage qu'un opuscule mais dont la lecture persévérante constitue en vérité une cure de guérison intellectuelle et spirituelle

(c'est un ouvrage qui a été réédité et qui coûte relativement cher, mais que l'on peut aussi lire « en ligne » ou télécharger dans une édition ancienne, par exemple (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k103256m>)).

Les enjeux actuels, la véritable lutte contre-révolutionnaire libérée des mirages d'une prétendue « efficacité » immédiate, l'avenir et la résurrection de notre France catholique et royale et, à travers cela, le salut de nos âmes valent bien quelques efforts soutenus de formation, quelque ascétique que cela puisse sembler...

Lully

Source :

<http://leblogdumesnil.unblog.fr/category/au-jour-le-jour/>

Aides à la presse en 2015

Depuis la publication d'un décret de 2012, le montant des aides à la presse est rendu public.

1,3 milliards d'euros, ce serait, selon le Syndicat de la Presse Indépendante d'Information en Ligne (le Spiil), le total des aides indirectes accordées à la presse (taux « super réduit » de TVA à 2,1 %, niche fiscale des journalistes, exonérations sociales et fiscales). Ce syndicat rapporte également que les aides à la presse représentent 22,5 % du chiffre d'affaires des titres d'information politique et générale.

Les aides directes ont été, quant à elles, de 126 millions.

Les plus grands bénéficiaires ont été *Aujourd'hui en France* (7,77 millions), *Libération* (6,49), *Le Figaro* (6,45), *Le Monde* (5,4), *La Croix* (4,4), *Ouest France* (4,09) ou *L'Humanité* (3,59).

Les titres les plus aidés par exemplaire :

<u>Titre</u>	<u>Montant de l'aide</u>	<u>Aide par exemplaire</u>
L'Humanité	3 590 875 euros	0,36 centimes
Libération	6 499 414	0,23
Aujourd'hui en France	7 770 562	0,15
Le Journal de la Haute-Marne	1 190 406	0,15
La Croix	4 405 474	0,14
Presse Océan	1 341 811	0,13
La République des Pyrénées	1 000 805	0,11
Le Journal du Dimanche	1 149 031	0,11
Le Figaro	6 456 112	0,07
Le Monde	5 438 216	0,06

Note de lecture

Emmanuel de Waresquiel, *Juger la reine*, Tallandier, 2016

Méditant à la Conciergerie sur le martyre de Marie-Antoinette, l'auteur nous décrit la machine du Tribunal révolutionnaire et nous présente les juges, les jurés et les témoins de ces trois journées tragiques que furent les 14, 15 et 16 octobre 1793. Analysant les témoignages recueillis au cours du procès et ceux publiés sous l'Empire et la Restauration, l'auteur retrace les principaux événements de la vie de la reine qui nous sont par ailleurs connus.

Le procès de la reine était en fait engagé depuis de longues années à travers les écrits subversifs sur lesquels l'auteur ne s'appesantit pas. On regrettera, en particulier, qu'il pense que Fersen a été l'amant de Marie-Antoinette.

Le propos de M. de Waresquiel a été de restituer l'ambiance de ces journées. Ses pérégrinations aux Archives nationales, qui l'amènent jusqu'à une certaine armoire en fer, ne manquent pas de sel. Non celle de Louis XVI mais une armoire commandée en 1790 par l'Assemblée nationale pour y déposer les planches de la Déclaration des droits de l'homme et celles des assignats ! Cette armoire fut déposée à l'hôtel de Soubise en 1848 avant de recevoir les archives du procès. Armoire à ouvrir par trois clés, pour pénétrer dans le « rebus » de l'histoire « qui ne dirait son secret qu'à demi », selon les termes de l'auteur.

Marie-Paule Renaud

Activités 2017

Activités nationales :

- ⇒ 26 et 27 mai : Pèlerinage au Puy-en-Velay (Confrérie Royale)
- ⇒ 17 au 21 juillet : Université d'été Saint-Louis (UCLF)
- ⇒ 23 et 24 septembre : Pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray (UCLF)

Activités interprovinciales ou fédérales :

- ⇒ 7 janvier : Galette des Rois : cercle du Vivarais (vivarais.legitimiste@gmail.com), et cercle du Dauphiné
- ⇒ 8 avril : Journée de Formation des cercles de Bretagne (FBL) (bretagnelegitimiste@orange.fr)
- ⇒ 29 avril : Journée du Patrimoine (FBL) (bretagnelegitimiste@orange.fr)
- ⇒ 1^{er} mai : Pèlerinage légitimiste marial, avec la participation des cercles du Vivarais (vivarais.legitimiste@gmail.com), du Velay, du Dauphiné et du Vicomté de Nîmes
- ⇒ Juin : Journée Lorraine-Alsace organisée par le cercle de Baudricourt (ro.baudricourt@sfr.fr) et le cercle Saint-Materne (cercle.stmaterne@gmail.com)
- ⇒ 14 juillet : Journée « découverte des lieux de la contre-révolution en Vivarais et d'hommage aux victimes de la révolution », avec la participation des cercles du Vivarais (vivarais.legitimiste@gmail.com), du Velay, du Dauphiné et du Vicomté de Nîmes

Carnet du Jour

" Information non disponible "

Sites Internet

UCLF : <http://www.uclf.org>

Viveleroy : <http://www.viveleroy.fr>

Le forum du Royaume de France : <http://royaume-de-france.clicforum.com/index.php>

Page Facebook UCLF : <https://ffr.facebook.com/uclf.org>

Confrérie royale : confrerieroyale.blogspot.fr

www.l-ami-de-la-religion-et-du-roi.blog4ever.com

Sommaire

Vœux	p. 1
19 novembre 2016 - Acte de reconnaissance du Christ comme Roi et Seigneur de Pologne.....	p. 2
Politique internationale : Une leçon méritée	p. 3
Fonctionnement des cercles légitimistes : L'exemple d'une exemplaire Lorraine	p. 7
Refus du système démocratique : « Élections ? Vous avez dit Élections ? »	p. 9
L'Europe, le droit du travail : tout est à reconstruire !	p. 14
La république, c'est la révolution	p. 17
Aides à la presse en 2015	p. 18
Note de lecture	p. 19
Activités	p. 19
Carnet du Jour	p. 20

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
144, rue des Professeurs Pellé
35700 RENNES
Tél. 09 71 31 10 40

Abonnement normal..... 15,00 €
Abonnement électronique 10,00 €
Abonnement étranger 17,00 €
Abonnement de soutien ... 20,00 €

C.C.P. La Source 747 47 M



Directeur de la publication : Pierre Bodin - Courriel : uclf@orange.fr

IPNS

Dépôt légal : décembre 2016